

# COMMUNE D'ETOURVY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit février à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

### **Présents :**

**Mmes :** Catherine GOVIN, Marie-Christine PORTIER, Sandrine SERVAIS, Christelle SEURAT.

**MM. :** Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Michel BOUCHÉ, Laurent BRAGUE, Dominique FOURMEAUX, Michel ROYER.

**Absent :** Néant

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2021. Monsieur Brague demande si les membres du comité de gestion de la cantine scolaire ont été contactés en ce qui concerne la nouvelle répartition des frais d'électricité pour tenir compte du fait que la salle des fêtes est essentiellement occupée par la restauration scolaire. D.Lhomme, président du comité de gestion indique que les membres du comité en seront informés lors de la prochaine assemblée générale de la cantine qui a lieu une fois par an en octobre. Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

#### **Maison Saunier-Hugot : présentation du rapport d'analyse d'appel d'offres par l'architecte.**

Dans le cadre de la rénovation d'une maison d'habitation communale en gîte d'accueil de groupe en hébergement, un appel d'offres a été lancé. Les documents de consultation ont été publiés sur la plate-forme Xmarché et dans la presse locale le 30 novembre 2021. La date limite de remise des offres était fixée au 11 janvier 2022. La commission d'appel d'offres élargie au conseil municipal s'est réunie le 07 février 2022 à 18 h 30. Monsieur Kirtz, architecte de la SICAHR a remis un rapport d'analyse à chacun des membres présents.

A l'issue de la présentation complète de l'analyse des offres, la commission a décidé de proposer au conseil municipal :

- De déclarer le lot N°8 – Plomberie/chauffage infructueux et de lancer une nouvelle consultation.

CM du 18 Février 2022

- De retenir l'ensemble des lots après la nouvelle consultation et lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

La proposition faite par la commission a été acceptée à l'unanimité par le conseil municipal. Une nouvelle consultation sera donc lancée pour le lot N° 8 : Plomberie/chauffage.

Dominique Lhomme rappelle au conseil municipal qu'il sera nécessaire de réaliser un prêt moyen terme pour couvrir le reste à charge ainsi qu'un prêt court terme ou une ligne de trésorerie dans l'attente de la réception des subventions. Il confirme également que ce sera une opération blanche pour la commune puisque le remboursement du prêt et des frais accessoires seront financés par un loyer complémentaire versé par le Foyer Rural de Grand Secteur.

### **Dossier halte randonneurs**

Le Foyer Rural de Grand secteur (Domaine St Georges) a déposé une demande de subvention européenne dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux services de base en milieu rural- FEADER relance » pour la construction d'une halte randonneurs. Suite à l'avis formulé par le comité de sélection le 14 décembre 2021, le projet a été déclaré sélectionnable. Des documents complémentaires doivent être adressés dans les deux mois. Le permis de construire devra être adressé avant le 30 juin 2022 ainsi que les devis des entreprises.

Pour cet appel à projets 180 dossiers ont été déposés sur la Champagne Ardenne et 125 ont été présélectionnés. Il s'agit d'une première étape et certains de ces dossiers, dont peut-être celui d'Etourvy, pourront être recalés.

### **Recrutement de l'agent d'entretien**

Suite à la vacance de poste déposée le 14 décembre 2021, la commune a reçu deux candidatures dont une avec seulement un CV et sans lettre d'accompagnement. Le conseil municipal décide de retenir la candidature de M. POUCHAIN Patrick et de lui établir un contrat du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet 2022, date à laquelle il prendra sa retraite prévue initialement le 1<sup>er</sup> août 2024. Le conseil municipal étudiera ensuite la possibilité d'avoir recours à un prestataire de service dans l'attente d'un nouveau recrutement.

### **Préparation budgétaire**

Cette année deux budgets sont à établir :

- 1 pour le budget principal où sont notamment prévus les travaux de rénovation de la cantine scolaire.
- 1 pour le budget annexe (créé au 1<sup>er</sup> janvier 2022) dénommé « Domaine Saint Georges et ses annexes) concernant la restauration d'un bâtiment communal en gîte. Il est prévu d'inscrire également sur ce budget la mise en place d'un assainissement non collectif pour la halte randonneurs.

Le conseil municipal est invité à réfléchir aux autres travaux éventuels.

La réunion de la commission des finances est prévue le mardi 8 mars à 18h30, celle pour le budget le 1<sup>er</sup> avril.

## **Informations et questions diverses**

***Fleurissement de la commune*** : Catherine Govin souhaite réunir la commission fleurissement : revoir le fleurissement de la place en créant de nouveaux massifs, habiller les ronds existants avec du bois, réaliser des plantations d'herbes aromatiques route de Quincerot vers le verger communal.

***Plots le long de l'étang*** : Ils sont dégradés et il conviendrait soit de les remaçonner soit de les repeindre.

***Lavoir Chemin de la Petite Fontaine*** : remettre en place les tuiles descendues.

***Randonnée et vide-greniers*** : la date du 19 juin pose problème en raison des élections législatives prévues ce jour.

***Formation gestes qui sauvent*** : Groupama peut réaliser 2 séances de formation, 1 en semaine et 1 un samedi matin. Les séances se déroulent avec un maximum de 12 personnes. La date reste à définir.

***Recensement de la population*** : La population municipale est en baisse par rapport au dernier recensement de 2016 :

- En 2016 : 173 habitants + 6 comptés à part et 27 résidences secondaires
- En 2022 : 144 habitants + 10 comptés à part et 33 résidences secondaires

***Protection sociale complémentaire des agents*** :

Le risque prévoyance (maintien de salaire en cas de maladie) doit être mis en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le risque santé (dépenses de santé non prise en charge par la sécurité sociale) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

***Eglise*** : Les gouttières débordent du côté rue du Presbytère. Il faut prévoir une nacelle pour les déboucher et expertiser l'ensemble de ces équipements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

**Le Maire**

**M. LHOMME Dominique**